

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusé : Mr Desfarges

Absent : Mr Pernet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 10/06/2024

Date d'affichage : 10/06/2024

M. Deschamps souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : fonds de concours de la Communauté de Communes.

- Tarifs gîte 2025

Suite à plusieurs demandes de location du gîte pour 2025, M. Deschamps soumet au Conseil Municipal une éventuelle révision des tarifs pour la saison prochaine en rappelant la grille tarifaire actuellement appliquée.

Mme Kahane pense qu'une légère hausse pourrait être envisagée tout en restant raisonnable afin que la clientèle ne soit pas tentée d'aller chez la concurrence.

M. Pesson estime qu'une augmentation à hauteur de celle de l'inflation, soit 3 %, serait effectivement le minimum. M. Deschamps confirme que, même avec une hausse comme celle-ci, les tarifs resteraient inférieurs à la moyenne.

Mme Puravet met également en garde sur les dépenses de gaz de ce début d'année au vue de la nécessité de chauffer plus longtemps.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour augmenter les tarifs de gîte de 3 % à partir du 1^{er} janvier prochain, soit :

		Période	Gîte complet	Adulte	Enfants de – 12 ans	Enfants de – 4 ans
		Location à la nuit	Gîte complet	Week-ends de pont	325 €	25 €
		Du 01/10 au 30/04	325 €	25 €	12 €	gratuit
		Noël et 1er Janvier	345 €	27 €	13 €	gratuit
		Reste de l'année	294 €	22 €	11 €	gratuit

Location à la semaine	Groupe	Semaine avec pont	1 771 €	-	-	-
		Du 01/10 au 30/04	1 771 €	-	-	-
		Noël et 1 ^{er} Janvier	1 946 €	-	-	-
		Reste de l'année	1 504 €	-	-	-
Scolaires ou handicapés			1 133 €	-	-	-
Draps (la paire)			5 €			
Serviettes de toilette			2 €			

- Instauration du Compte Financier Unique

M. Deschamps explique que la loi de finances pour 2024 exige des collectivités d'adopter un Compte Financier Unique (CFU) issu de la fusion entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Ce nouveau document donnera une information financière plus simple et plus lisible et en favorisera donc sa transparence. Le CFU améliorera la qualité des comptes et simplifiera les processus administratifs entre le Comptable et l'Ordonnateur.

Cette obligation entrera en vigueur en 2026 mais l'anticipation du passage au CFU en 2025 pour l'exercice 2024 est possible sur délibération du Conseil Municipal.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'instaurer le CFU dès le prochain exercice.

- Service de la protection des données : renouvellement de la convention avec l'ATDA

M. Deschamps rappelle que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) impose aux professionnels de disposer d'un délégué à la protection des données pour encadrer l'utilisation des données personnelles et proposer un soutien en cas de litige.

La commune avait alors désigné, en 2018, l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) pour assurer ces missions par le biais d'une convention. Cette dernière étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, l'ATDA propose de la renouveler pour une durée de 4 ans.

M. Deschamps précise toutefois que, compte-tenu du tarif assez lourd pratiqué par l'ATDA (515 € / an), la Communauté de Communes étudie la question de la mutualisation de ce service pour tenter de faire baisser son coût. Chacun des maires a ainsi convenu de délibérer en faveur du renouvellement de la convention avec l'ATDA mais de ne pas lui communiquer dans l'immédiat.

Vote : l'ensemble des membres approuve cette proposition.

- Fonds de concours de la Communauté de Communes « mise en valeur des communes » 2024

M. Deschamps rappelle que, jusqu'à présent, ce fonds s'élevait à 400 000 € pour l'ensemble des communes du territoire.

Cependant, après avoir pris connaissance des montants plus importants attribués à de toutes petites communes d'une intercommunalité voisine, il explique avoir voulu défendre l'intérêt des maires ruraux en exposant la multitude de tâches souvent ingrates à laquelle ils sont quotidiennement confrontés (conflits de voisinage, errance d'animaux, dégradation de biens publics,...) et a donc mis en évidence le manque de solidarité dans la répartition de ce fameux fonds de concours.

Grâce à cette intervention, le montant de l'enveloppe globale a été revu et est passé à 600 000 € avec une répartition du surplus de 200 000 € à parts égales entre chaque commune, soit 9 270 € contre 6 000 auparavant. Il espère, la prochaine fois, pouvoir demander une réservation de ce fonds aux communes rurales, comme c'est le cas à la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Il explique cependant que cette nouvelle somme ne peut plus être affectée aux travaux de remplacement des menuiseries de l'école de Boënat, comme il en avait été décidé en janvier, car le taux de subvention dépasserait les 80 % règlementaires.

Il propose alors par conséquent de l'affecter aux travaux de voirie de la façon suivante :

- coût total : 47 783,45 € HT
- dispositif de soutien du Conseil Départemental : 14 335,04 € HT
- fonds de concours de la Com'Com : 9 270,00 € HT
- autofinancement : 24 178,41 € HT

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes pour le programme de voirie.

- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes

M. Deschamps indique que le projet stagne : l'architecte est beaucoup moins avenant et bienveillant que celui qui avait travaillé pour la restauration de l'église et le montant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été revu à la baisse (25 % au lieu de 35 %).

De plus, le lancement de l'appel d'offres a été quelque peu laborieux (pas de métrages) et les résultats de celui-ci n'ont pas été fructueux : très peu de candidats y ont répondu voire, comme pour le lot n°1 concernant le gros oeuvre, pas du tout, et les montants ont souvent été au dessus des estimations initiales.

La commission s'est alors réunie avec l'architecte pour trouver une éventuelle issue à cette impasse en tenant compte du fait que, pour maintenir le projet, le total ne devait pas dépasser la somme budgétée.

M. Claisse présente en détail les résultats de cet appel d'offres : les négociations obtenues par l'architecte et la suppression de l'isolation extérieure permettraient de faire baisser les prix. En revanche, quelques petits suppléments, comme les peintures de la partie cuisine/bar, seraient incontournables.

Pour M. Chades, l'isolation présenterait tout de même une grande importance, notamment au niveau sonore, pour le bien-être du voisinage. M. Claisse précise qu'il s'agissait d'une isolation thermique et non sonore. M. Deschamps indique que cet investissement ne serait pas rentable par rapport à la faible consommation électrique de la salle et son utilisation ponctuelle.

Il admet que le montant de ces travaux, comparés à ceux de l'école et de la mairie pour environ 70 000 € chacun, semble disproportionné. Mme Kahane est d'accord sur ce point et confirme que les habitants ont le même sentiment. Elle préférerait que les travaux se concentrent sur l'aspect pratique et fonctionnel du bâtiment. M. Claisse précise toutefois que, même en réalisant une partie des travaux hors procédure d'appel d'offres, il aurait été difficile de ne pas dépasser la barre des 100 000 €.

Ce dernier annonce que le montant total s'élèverait, options peinture intérieure et éclairage extérieur comprises, à 128 459 €. Une variante de 11 000 € de dalle en béton pour la pergola serait à ajouter, soit un total final de 139 459,96 €. Mme Kahane n'est pas complètement conquise par le projet mais elle se dit satisfaite de ce prix beaucoup plus raisonnable que le premier pouvant ainsi permettre d'économiser pour un éventuel aménagement extérieur en 2025.

M. Claisse ajoute qu'une réserve de 10 % est incluse dans ce total et ce qui pourrait permettre d'apporter quelques retouches au fur et à mesure de l'avancement du projet. Il rappelle cependant que tant que le lot n°1 n'est pas attribué, le projet ne peut pas se poursuivre. L'architecte doit faire le nécessaire pour démarcher plusieurs entreprises de maçonnerie.

M. Deschamps indique que beaucoup de collectivités sont actuellement confrontées à ce même problème de manque de candidatures. Il rappelle que la procédure d'appel d'offres est obligatoire à partir de 100 000 € et que des frais annexes incontournables s'ajoutent au chiffre annoncé par

M. Claisse (étude de sols, diagnostic amiante, coordination SPS,...) ce qui amène alors le total à 173 000 €, heureusement toujours en dessous de la barre des 200 000 € avec les acquis de subventions. Il ajoute que le coût net pour 2024, après déduction de l'octroi des aides, s'élèverait pour la commune à 86 500 € (80 000 € sans les 10 % d'aléas) contre 83 000 € initialement budgétés. Le fonds de la TVA qui sera récupéré dans deux ans devrait représenter, quant à lui, environ 28 000 €.

La commission a estimé que, dans ces conditions, il serait dommage de renoncer au projet. Mrs Chades, Pesson et Mme Chiron font part de leur accord.

- Questions diverses

> inauguration de la maroquinerie

M. Deschamps fait savoir que la gérante du local situé au 17 Rue du Stade a mené de magnifiques travaux de rafraîchissement et de remaniement et qu'elle inaugurera sa boutique et son atelier le 22 juin prochain.

> signalisation du bourg

Comme prévu au budget, les panneaux « épicerie » ont été supprimés de la signalisation du bourg et des panneaux « Crocopic » et « Les trois petits cochons » ont été ajoutés.

> prochaines manifestations

Le programme des festivités sera particulièrement chargé cet été :

- 07/07 : brocante organisée par l'association l'Arche de Tika
- 08/08 : ciné plein air organisé et offert par la Com'Com
- 15/08 : concert de musique Indienne dans l'église Sainte-Marie
- 17/08 : repas dansant organisé par le Comité des Fêtes et feu d'artifice offert par la municipalité

M. Deschamps en profite pour annoncer que le Conseil Départemental semble vouloir lancer sa deuxième campagne de pose de panneaux d'information puisqu'un courrier de demande de confirmation vient d'être adressé en mairie (2 quantités pour Lalizolle).

> accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA

Le département de l'Allier expérimente le procédé imposant aux bénéficiaires du RSA de cumuler leur allocation avec 15 heures de travail pour faciliter leur reprise d'activité. Le Conseil Départemental demande pour cela aux collectivités d'accueillir, si elles le souhaitent, des personnes dans cette situation pour les accompagner à une reprise d'activité.

Les conseillers n'y sont pas défavorables si cela peut, par exemple, venir soulager le travail de l'employé municipal parfois surchargé mais ils souhaiteraient tout d'abord en connaître les conditions (prise en charge des frais,...).

> petits travaux en cours ou à venir

Suite au questionnement de M. Claisse, M. Deschamps confirme que l'entreprise Treyve devrait revenir à la fin du mois pour brancher le système de goutte à goutte de la Place de l'Église sur le nouveau compteur d'eau.

Quant à l'avance de 5 min des cloches de l'église, M. Claisse pense qu'il serait bon de demander à l'organisme qui en assure l'entretien si une intervention de leur part ne serait pas envisageable pour résoudre ce petit problème.

M. Deschamps se dit quant à lui très satisfait de l'enherbement du cimetière. M. Claisse en profite pour

préciser, qu'avec le passage du débroussailleur, des herbes sont parfois projetées sur les tombes, c'est pourquoi un coup de souffleur sera passé par la suite pour les enlever.

> *vitesse excessive*

M. Claisse dénonce à son tour la vitesse excessive à laquelle il a pu voir descendre un véhicule devant le radar pédagogique de la route de la Bosse et demande à ce que le Maire intervienne. M. Deschamps répond avoir déjà sollicité les services de l'UTT et de la gendarmerie pour les mêmes réclamations à Boënat et à Chalouze et que les moyens de chacun sont très limités.

Mrs Chades et Pesson sont convaincus par l'efficacité de l'installation de chicanes

M. Pesson demande également si la circulation ne pourrait pas être interdite aux poids lourds qui passent par Boënat pour couper à travers car il est très dangereux de les croiser à certains endroits.

> *avenir du milieu rural*

M. Deschamps fait part d'un article paru dans la revue « Le Maire rural » démontrant que l'avenir des écoles était en pleine réflexion et que le système scolaire devrait être restructuré d'ici quelques années.

Un autre article confirme également le chiffre qu'il avait annoncé lors des vœux du Maire en début d'année : 62 % des communes en France n'ont aucun commerce.

Mme Kahane en profite pour signaler que beaucoup de personnes râlent sur le fait que le restaurant est ouvert de manière trop aléatoire. M. Chades ajoute que l'ouverture du bar l'après-midi est un droit aux habitants.

M. Claisse est d'accord avec ce constat et pense qu'il serait judicieux de le faire gentiment remonter aux gérants. Le dialogue est, pour lui, la base d'une bonne entente dans les tous petits villages comme Lalizolle.

M. Pesson estime quant à lui que chaque commerçant, même locataire d'un bien communal, s'organise comme il le souhaite et que la mairie n'a pas à intervenir à ce sujet : ce sont aux mécontents d'aller rencontrer les restaurateurs.

M. Deschamps rejoint M. Pesson en disant que Lalizolle a la chance d'avoir un vrai professionnel de la restauration dont l'activité tient la route et que, même si une clause l'obligeant à avoir des horaires d'ouverture apparaissait dans le bail, aucune procédure ne pourrait être engagée sur ce point.

> *Pays de Lisolle*

M. Deschamps explique que l'association Pays de Lisolle tenait beaucoup à ce que les escaliers servant à l'époque d'aire de rencontre et situés sur l'aire de jeux de Boënat soient conservés. Or, leur présence gêne le travail de tonte de l'employé communal. C'est pourquoi, en accord avec les membres de l'association, il est prévu de les ramener contre le mur.

M. Deschamps en profite pour proposer au Conseil Municipal, pour l'année 2025, d'utiliser d'anciennes photos de la commune détenues par le Pays de Lisolle pour les réimprimer sur des plaques et les positionner aux mêmes endroits où elles ont été prises à l'origine.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.